



## **Lettre ouverte à Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique**

Mai 2016

Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Madame Maggie De Block

### **Depuis près de deux ans, les aidants proches attendent désespérément**

Le 6 juin 2014 était publiée au Moniteur Belge la « Loi de reconnaissance de l'aidant proche accompagnant une personne de grande dépendance ». Cette publication, résultat d'une longue concertation avec les associations et les institutions de terrain, répond aux attentes et aux espoirs de la majorité des aidants proches en demande de soutien et de reconnaissance.

### **Une loi qui ne peut rester lettre morte**

Depuis la mise en place du Gouvernement de Monsieur Charles Michel et jusqu'il y a peu, nous avons bâti avec vous et votre Cabinet des relations de concertation et de collaboration. Nous avons constaté une réelle volonté de faire paraître les Arrêtés Royaux de cette Loi afin de la mettre en application. Votre réponse à la question de Monsieur le député Jean-Marc Delizée du 21/10/2015 en Commission des Affaires sociales<sup>1</sup> en atteste. Dans le même temps, trois autorités de recommandations, le KCE<sup>2</sup>, le CNSPH<sup>3</sup> et CCFA<sup>4</sup> en collaboration avec le terrain, ont rendu des avis favorables à la mise en application de cette Loi. Enfin, les aidants proches nous expriment leur impatience de voir ce dossier aboutir tant le décalage est grand entre l'annonce d'une reconnaissance de l'aidant proche et le vide législatif toujours existant.

### **Pas d'implication budgétaire actuellement**

Depuis le mois de janvier 2016, les négociations sont au point mort. Sans explication ni éclaircissement, nos sollicitations et nos demandes de rendez-vous sont restées sans effet. Nous vous avons fait savoir à plusieurs reprises que les associations et institutions de terrain

---

<sup>1</sup> <http://www.dekamer.be/doc/CCRA/pdf/54/ac249.pdf>

<sup>2</sup> « Mesures de soutien aux aidants proches – une analyse exploratoire » KCE Reports 223B  
[https://kce.fgov.be/fr/publication/report/mesures-de-soutien-aux-aidants-proches-%E2%80%93-une-analyse-exploratoire#.Vu\\_4-XojwVs](https://kce.fgov.be/fr/publication/report/mesures-de-soutien-aux-aidants-proches-%E2%80%93-une-analyse-exploratoire#.Vu_4-XojwVs)

<sup>3</sup> « Note de position sur le concept d'aide proche » Note de position (pdf344KB)  
<http://ph.belgium.be/resource/static/files/note-aidants-proches.pdf>

<sup>4</sup> Avis du conseil consultatif fédéral des aînés sur la reconnaissance de l'aidant proche  
<http://www.conseildesaines.belgium.be/docs/avis-ccfa-2015-11-reconnaissance-de-aidant-proche.pdf>

**Aidants PROCHES** asbl

Route de LLN N°4, 4 5001 Belgrade – BELGIQUE

N° enregistrement 885 931 187.

Courriel : [info@aidants.be](mailto:info@aidants.be) Fax : 0032 (0)81 56.03.33

Tél : 0032 (0)81 30.30.32 - 0032 (0)81 74.68.79



étaient disposées à être flexibles et créatives pour aboutir dans ce dossier, comme en témoignent les diverses propositions de textes légaux, que nous vous avons déjà fait parvenir. Vu les contacts positifs que nous avons eus jusqu'ici avec votre cabinet, nous ne comprenons pas les motivations de ce blocage.

Nous les comprenons d'autant moins que la mise en application de cette « Loi de reconnaissance de l'aidant proche accompagnant une personne de grande dépendance » n'a pas d'implications budgétaires actuellement.

Madame la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Madame Maggie De Block, il nous paraît impératif que vous puissiez faire aboutir ce dossier rapidement. Le Gouvernement ne peut ignorer les attentes de près de 10% de la population qui participent efficacement à la prise en charge de proches fragilisés et en perte d'autonomie.

Restant à votre disposition, et dans l'attente d'un prochain contact, nous vous prions d'agréer Madame la Ministre, Madame De Block, nos respectueuses salutations.

Le conseil d'administration de l'asbl Aidants Proches